

## COMMUNE DE LA BUISSE

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2024

Présents : Dominique DESSEZ, Christian REY-GORREZ, Serge PAPILLON, Sophie BETHOUX, Nicolas LEGUILLARME, Jean-Louis RADICE, Agnès De GALBERT Jean-Marc ATTALI, Jean Paul AUSSEL, Sébastien BENARD, Maxime CHAZARD, Aurélie DUCROT, Baptiste GOUBAULT, Christine MAZUET, Fanny PASQUIER, Séverine SEVOZ LAVERDURE, Florent SEGARD , Daphné VANPRAET

Pouvoirs : Pouvoir de Noémie ZAMBEAUX à Serge PAPILLON  
Pouvoir de Sylvaine MONGHEAL à Daphné VANPRAET

Absents : Sylvie COLOMBIER,

En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 20

Secrétaire de séance : Jean-Louis RADICE

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Approbation du Procès-Verbal du **17 Janvier 2024** : Adopté à l'unanimité

### **Ordre du jour**

#### **FINANCES – BUDGET :**

- Adoption du Compte Financier Unique
- Adoption de l'affectation du résultat 2023-2024
- Adoption des taux de fiscalité directe communale
- Adoption du Budget Primitif 2024
- Marché de ménage – choix de l'entreprise
- Demande de Fonds de Concours Aménagement Plaine des Sports

#### **ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL :**

- Contrat PEC (parcours emploi compétences) agent périscolaire

#### **URBANISME AMENAGEMENT :**

- Avis sur projet carrière évolution four à chaux vers biomasse et bois

#### **TRANSITION ECOLOGIQUE :**

- zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

#### **PATRIMOINE :**

- point d'information sur le chantier extension école et restaurant scolaire et nouvel équipement socioculturel ;

## **INTERCOMMUNALITE :**

- Retour d'informations sur les réunions intercommunales

## **QUESTIONS DIVERSES :**

---

### *Suspension de séance :*

Monsieur la Maire procède à une suspension de séance de façon à permettre à une délégation de riverains venus en conseil pour évoquer le projet d'antenne relais Free chemin de l'Eygalière. Une pétition contre ce projet est remise à monsieur le Maire.

### *Réouverture de séance :*

## **URBANISME AMENAGEMENT :**

- **D 2024-02 Avis sur projet carrière évolution four à chaux vers biomasse et bois**

*Rapporteur : Baptiste Goubault*

La société Balthazard et Cotte qui exploite la carrière de La Buisse a sollicité auprès de l'Etat une autorisation environnementale au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) » en vue de l'utilisation de biomasse et déchets de bois en substitution partielle du gaz dans le four à chaux de l'usine.

Une enquête publique est ouverte par l'Etat dans le cadre de cette procédure et le conseil municipal de La Buisse est appelé à émettre un avis.

Le projet vise à substituer partiellement le gaz pour le four à chaux par du bois A, de la biomasse et du bois B (substitution de l'ordre de 33 à 55 %). Le projet est motivé par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et par l'augmentation et la fluctuation des prix du gaz.

*Suspension de séance :* Intervention du collectif « La Buisse sans nuisances » qui a également étudié le dossier de manière précise et transmet un rapport d'analyse à Monsieur le Maire.

*Compte tenu de ces éléments nouveaux, le Maire propose au Conseil Municipal de reporter la question au prochain conseil municipal. Proposition adoptée par le Conseil Municipal*

*Report de la question au conseil municipal du 13 Mars 2024*

## **FINANCES – BUDGET :**

- **D 2024-02 Adoption du Compte Financier Unique 2023**

*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Dominique DESSEZ, Maire, rappelle la délibération du Conseil Municipal optant pour la mise en place du Compte Financier Unique entre la comptabilité de la commune et celle du SGC de Voiron.

Le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du Compte Financier Unique chaque partie apporte à l'autre les éléments qui la concerne dans le respect du principe de comptabilité publique et de séparation ordonnateur et comptable. Les résultats de l'exercice 2023 constatés sont conformes et permettent l'édition du CFU 2023 en toutes concordances entre l'ordonnateur et le comptable.

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés au sein du Compte Financier Unique 2023.

16700 - LA BUISSE

Exercice 2023

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Compte de résultat (en euros)				B
	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>1 943 580,59</b>	<b>1 728 844,79</b>	<b>214 735,80</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		196 015,52	194 670,12	1 345,40
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		109 730,00	107 445,00	2 285,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		86 285,52	87 225,12	-939,60
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		10 483,33	10 951,48	-468,15
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>206 498,85</b>	<b>205 621,60</b>	<b>877,25</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>821 714,15</b>	<b>718 669,30</b>	<b>103 044,85</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement			2 125,09	-2 125,09
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		27 555,42	235,14	27 320,28
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>27 555,42</b>	<b>2 360,23</b>	<b>25 195,19</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		44 592,07	7 761,00	36 831,07
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>44 592,07</b>	<b>7 761,00</b>	<b>36 831,07</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-17 036,65</b>	<b>-5 400,77</b>	<b>-11 635,88</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>804 677,50</b>	<b>713 268,53</b>	<b>91 408,97</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE :				LA BUISSE					
EXERCICE				2023					
	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice N	résultat de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	3 326 907,25		-2 608 670,09	718 237,16 €	5 015 395,34 €	1 170 180,34 €	-3 126 977,84 €	804 677,50 €	
FONCTIONNEMENT	713 268,53	713 268,53	804 677,50	804 677,50 €					0,00 €

Puis il confie la présidence du conseil municipal à Monsieur Christian REY-GORREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint qui l'accepte, et quitte la séance pour permettre au Conseil Municipal de procéder au vote. Monsieur Christian REY-GORREZ, propose par conséquent au Conseil Municipal, d'adopter le Compte Financier Unique 2023 du budget général 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte Financier Unique 2023 tel qu'il vient d'être présenté, issu de la gestion comptable et financière conjointe de la commune et du SGC de VOIRON.

➤ **D 2024-03 Adoption de l'affectation du résultat 2023-2024**

*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget général :

	2022			2023			2024		
	Taux	Bases 2022	Produit	Taux	Bases 2023	Produit	Taux	Bases 2023 X 3,9%	Produit
TH				10,23%	112 279	11 486,14	10,23%	116 658	11 934,10
TFB	36,35%	3 743 000	1 360 580,50	38,17%	4 035 114	1 540 203,01	38,17%	4 192 483	1 600 270,93
TFNB	56,60%	48 400	27 394,40	59,43%	52 417	31 151,42	59,43%	54 461	32 366,33
<b>Total</b>			<b>1 387 975</b>			<b>1 582 841</b>			<b>1 644 571</b>
					coeff correcteu	<b>-90 136</b>		COEFF CORREC	<b>-90 000</b>
				TOTAL 73111		<b>1 492 705</b>	TOTAL 73111		<b>1 554 571</b>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à un excédent de 804.677.50 €. Monsieur le Maire propose l'affectation de cet excédent de la manière suivante :

- Affectation de la totalité de l'excédent de clôture de fonctionnement au 31/12/2023 en investissement à l'article 1068 des recettes d'investissement du budget primitif 2024 pour la somme de 804.677.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**ADOpte** l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024 tel qu'il vient d'être proposé par Monsieur le Maire.

➤ **D 2024-04 Adoption des taux de fiscalité directe communale**

*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une augmentation du taux de fiscalité locale de 5 % a été adoptée sur l'exercice 2023. Elle accompagnait une augmentation des bases décidée par l'Etat de 7.2% en 2023 ce qui a soutenu les recettes de fonctionnement. L'ajout de l'augmentation des bases + taux ainsi que la gestion journalière rigoureuse ont permis de maintenir le niveau d'augmentation des recettes au niveau d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 13%.

L'augmentation des bases proposée en Loi de Finances 2024 est de 3.9%. Le débat d'Orientation Budgétaire proposait de ne pas prévoir d'augmentation supplémentaire des taux de fiscalité compte tenu d'un contexte moins défavorable en termes d'inflation et de flambée des prix de l'énergie.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité 2024 à ceux de 2023 :

Monsieur le Maire propose le maintien des taux de fiscalité 2024 à l'identique de ceux adoptées en 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**ADOpte** les taux de fiscalité pour l'année 2024 :

TH : **10.23%**

FB : **38.17%**

Fnb : **59.43%**

➤ **D 2023-05 Adoption du Budget Primitif 2024**

*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif au Conseil Municipal. Ce budget est construit sur la reprise des résultats antérieurs et des résultats de l'exercice 2023. Il conserve les orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaires en séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2024

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	2 340 820 €	dépenses estimées	3 057 000 €	Recettes estimées
716 180 €	virement potentiel à la Section d'Investissement			
<b>TOTAL</b>	<b>3 057 000 €</b>		<b>3 057 000 €</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP N / BP N-1		% DEP FCT
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	597 800	716 180	118 380	20%	23%
<b>011 - Charges à caractère général</b>	728 400	782 920	54 520	7%	26%
<b>012 - Charges de personnel</b>	1 113 000	1 168 500	55 500	5%	38%
<b>014 - Impôt et taxes</b>	12 000	10 000	-2 000	-17%	0%
<b>042 - Opérations d'ordre transfert entre sections</b>	29 000	57 500	28 500	98%	2%
<b>65 - Charges de gestion courante (subventions, indemnités)</b>	272 800	272 900	100	0%	9%
<b>66 - Charges financières</b>	45 000	47 000	2 000	4%	2%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	2 000	2 000	0	0%	0%
<b>Total</b>	<b>2 800 000</b>	<b>3 057 000</b>	<b>257 000</b>	<b>9%</b>	

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP N / BP N-1		% REC FCT
<b>013 - Atténuation de charges</b>	4 500	5 000	500	11%	0%
<b>70 - Produits des services</b>	361 000	383 100	22 100	6%	13%
<b>731 - Fiscalité locale</b>	229 000	1 593 335	1 364 335	596%	52%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	1 705 000	389 000	-1 316 000	-77%	13%
<b>74 - Dotations / participations</b>	491 000	559 900	68 900	14%	18%
<b>75 - Produits de gestion courante (locations de salles, loyers)</b>	31 000	90 000	59 000	190%	3%
<b>76 - Produits financiers</b>	29 325	34 000	4 675	16%	1%
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	1 175	2 665	1 490	127%	0%
<b>Total</b>	<b>2 852 000</b>	<b>3 057 000</b>	<b>205 000</b>	<b>7%</b>	

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2023	CA 2023	% écart	BP 2024
040 - opération ordre de transfert entre sections	0	10 379	#DIV/0!	0
16- Emprunts	135 000	129 687	-3,9%	131 500
20- Immobilisations incorporelles	120 287	45 680	-62,0%	77 412
204-Subventions d'équipements	208 000	185 586	-10,8%	20 000
21-Immobilisations corporelles	677 484	357 830	-47,2%	1 185 576
23- Immobilisations en cours	8 159 229	3 483 598	-57,3%	4 964 511
<b>Total</b>	<b>9 300 000</b>	<b>4 212 759</b>	<b>-54,7%</b>	<b>6 379 000</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2022	CA 2022	% écart	BP 2023	CA 2023	% écart
021 - Virement de la section de fonctionnement	592 450		-100,0%	597 800		0,9%
040 - Opérations d'ordre entre sections	27 900	27 855	-0,2%	29 000	41 321	3,9%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 258 050	1 145 932	-8,9%	1 027 309	1 045 093	-18,3%
13 - Subventions d'investissements	996 610	128 071	-87,1%	1 215 450	515 176	22,0%
16-Emprunts	2 782 442	2 497 500	-10,2%	3 103 534	2 500	11,5%
001-Solde exécution reporté			#DIV/0!			#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>5 657 452</b>	<b>3 799 358</b>	<b>-32,8%</b>	<b>5 973 093</b>	<b>1 604 089</b>	<b>5,6%</b>

Présentation de l'équilibre d'investissement

	Dépenses		Recettes	
		5 015 395 €	RAR de 2023	1 170 180 €
Investissement	135 000 €	remboursement capital des emprunts	716 180 €	Autofinancement (virement section fct)
	1 228 604 €	Investissements 2023	804 678 €	Affectation Résultat fct. 2023 reporté
			718 237 €	Excédent invt 2023 reporté
			610 000 €	FCTVA
			80 000 €	Taxe d'aménagement
			1 233 475 €	subventions
			57 500 €	Amortissement
			988 750 €	Emprunt
<b>TOTAL</b>	<b>6 379 000 €</b>		<b>6 379 000 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 tel qu'il vient d'être présenté

➤ **D 2024-06 Marché de ménage – choix de l'entreprise**

*Rapporteur : Dominique Dessez*

Le Marché de ménage est arrivé à son terme le 31 décembre 2023. Un nouveau dossier technique a été constitué permettant de lancer une nouvelle consultation afin de retenir une entreprise chargée des travaux de ménages détaillés dans le cahier des charges, pour une durée de 3 ans.

La consultation s'est déroulée du 11 décembre 2023 au 1er Février 2024. Les entreprises intéressées ont été accueillies sur le site pour visiter les locaux et poser leurs questions. La date de remise des offres a été fixée au 1er Février 2024 12h00. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1er Février 2024 à 14h00 pour analyser les offres détaillées ci-dessous :

ENTREPRISE	PRIX HT	PRIX mis à jour	différence		NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINALE	
							/100	/20
					/60	/40	/100	/20
<b>FRAMEX</b>	73 609,96	70 861,92	-2 748,04		56	31	87	17,32
<b>FRAGAL</b>	63 776,70	66 323,76	2 547,06		59	36	95	19,09
<b>STEM</b>	64 743,03	65 679,53	936,50		60	36,5	97	19,30

La Commission d'appel d'offres, après examen des compétences, des moyens et des prix, propose au conseil municipal de retenir l'entreprise STEM pour réaliser les travaux de ménage conformément au cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir l'entreprise STEM pour réaliser les travaux de ménage dans les bâtiments de la Buisse conformément au cahier des charges.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces contractuelles permettant de valider cette prestation pour une durée de 3 ans.

➤ **D 2024-07 Demande de Fonds de Concours Aménagement Plaine des Sports**

*Rapporteur : Dominique Dessez*

Le Conseil Municipal a adopté le schéma directeur d'aménagement de la plaine des sports par délibération D 2023-37 du 5 Juillet 2023. Une première phase a été engagée avec la réalisation dans les prochains mois de l'aire de jeux pour enfants. Il est proposé de préparer la réalisation d'une deuxième phase intégrant :

- La réalisation du city stade
- La réalisation du 3<sup>ème</sup> terrain de Padel
- La réalisation des aménagements complémentaires (cheminements, sanitaires publics, passerelle)

Les estimations réalisées au sein du schéma directeur permettent d'établir le budget à hauteur de 300.000 € de travaux HT dont le plan de financement est établi ci-dessous :

Dépenses :

Construction City Stade : 100.000 € HT

Construction piste de Padel : 110.000 € HT

Cheminements, Toilettes publics, Passerelle sur canal, honoraires : 90.000 € HT.

Maîtrise d'œuvre 15.000 € HT

Recettes :

Subvention DETR 63.000 € pour l'ensemble axe 2/ réalisation réhabilitation de terrain de sport.

Subvention Etat ANS Plan 5000 terrains de sport : 51.500 €

Subvention Région 40.000 € opération « Terrains de Tennis » en partenariat avec la FFT

Contribution Tennis Club : 40.000 € dont 15.000 € provenant de la FFT.

Reste à charge communal : 120.500 € HT

Les modifications du plan d'aménagement du projet et le suivi des opérations sera confié au bureau d'Etude Real Sport dans le cadre d'une tranche conditionnelle au programme de développement du schéma directeur de la Plaine des Sports.

Le Fonds de Concours du Pays Voironnais intervient à hauteur de 50% du reste à charge communal en veillant à ce que ce reste à charge représente 20% des dépenses HT du projet. Le Fonds de Concours est estimé à 57.500 €. Reste à charge communal final 63.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le plan de financement

**AUTORISE** le Maire à solliciter le Fonds de Concours 2022-2026 auprès de la CAPV

**CONFIE LE SOIN** aux services de déposer la demande de subvention auprès des services de la CAPV

### **ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL :**

#### **➤ D 2024-07 Contrat PEC (parcours emploi compétences) agent périscolaire**

*Rapporteur : Dominique Dessez*

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement ; un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une subvention de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Monsieur le maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences au service périscolaire et restaurant scolaire dans les conditions suivantes :

- Conditions du poste : surveillance des enfants sur les temps périscolaires, entretien, service et accompagnement au restaurant scolaire.
- Durée du contrat : 12 mois.
- Durée hebdomadaire : 20h.
- Rémunération : SMIC.

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions visées ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **TRANSITION ECOLOGIQUE :**

Point d'information : zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR).

L'Etat demande à chaque commune de définir après concertation publique des zones propices au développement des énergies renouvelables ; Le travail a été engagé sur La Buisse et une réunion publique sur le sujet s'est tenue le 9 février. Le projet de ZAENR a été formalisé et mis en ligne sur le site de la commune, avec retours des habitants possibles pendant trois semaines, avant délibération prévue au conseil municipal du mois de mars. Exposé du dispositif et de la cartographie détaillant l'implantation photovoltaïques potentielle en toitures, et en ombrières, le secteur favorable à la géothermie et des zones d'exclusion pour l'éolien.

### **PATRIMOINE :**

- Point d'information sur le chantier extension école et restaurant scolaire et nouvel équipement socioculturel ;
- Extension de l'école élémentaire réceptionnée. Ouverture le 4 Mars 2024. Signalétique : lettrage ou silhouettes ? Silhouettes adoptées à une très large majorité.
- MJC : Livraison 3eme semaine de septembre.
- Les nouveaux locaux du restaurant scolaire sont à l'usage très positif ; les enfants et les adultes soulignent les impacts positifs.

### **INTERCOMMUNALITE :**

- Retour d'informations sur les réunions intercommunales
- CAPV : Budget de la CAPV voté hier avec l'augmentation du taux d'imposition comme prévu. Alerte faite sur la recherche d'économies de structure à réaliser et sur l'évaluation des politiques publiques.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Agenda des événements municipaux :
  - 16 février : film dans le cadre festival environnement et abc
  - 8 mars salle socio : conférence sur le belvédère des maquisards
  - 9 mars : randonnée Tençon
  - 15-23 mars : Expo Nos voisins les non humains (ABC)
  - 16 mars matin : forum citoyen puis repas de village
  - 16 mars : spectacle musical Voyage
  - 23 mars : repas des anciens
  - 24 mars 11 h edlt : voiron jazz festival
  - 29 mars-7 avril : Expo Yves Jaccaz - Corinne Pelta
  - 1<sup>er</sup> avril 15h chez Julie et Seb : voiron jazz festival OFF
  - 5 avril : spectacles dans le cadre des journées de l'environnement
  - 6 avril 11h à la Ressourcerie : Voiron jazz festival OFF
  - 6 avril : fête du village ;

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.